

République Française - Département d'Indre-et-Loire

COMMUNE de VERNOU-sur-BRENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 MAI 2023

**Convocation adressée aux
Conseillers par courrier le :**

17 mai 2023

Effectif légal du Conseil : 23

Nombre de Conseillers :

En exercice : **23**

Présents : 16

Votants : 22

Résultats du vote :

Voix « POUR » : 22

Voix « CONTRE » : 0

Abstentions / blancs : 0

Transmission en Préf. , le
Publié, affiché, notifié, le

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de VERNOU-sur-BRENNE, légalement convoqué le 17 mai 2023 par Madame le Maire, Mme DEVALLÉE Pascale, s'est réuni en session ordinaire.

Il a été procédé à l'appel nominal.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants, formant la majorité des membres en exercice : Mme DEVALLÉE Pascale, Mme FERRAND Claude, M. TARBE de SAINT-HARDOUIN Patrice, M. LEBREC Michel, M. MAZET Franck, Mme GOURON Claude, M. DEVALLEE Victorien, Mme COMMUNAL Renée (arrivée à 21h10), M. FROGER David, M. ROBIN Xavier, Mme LABREVOIT Sandrine, M. BONZON Sébastien, Mme HENNEQUET - ANTIER Christelle, M. CHAMPION Pierre, M. LESAGE Mathieu, Mme DUBRAY Françoise, Mme DELALEUF Marie.

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

M. SIMONIN Denis donne pouvoir à Mme DEVALLEE Pascale
Mme. COMMUNAL Renée donne pouvoir à Mme FERRAND Claude
Mme BONZON Marie-Claude donne pouvoir à M. TARBE Patrice
Mme MERCIER Céline donne pouvoir à M. LESAGE Mathieu
M. LANDAIS Romain donne pouvoir à M. DEVALLEE Victorien
Mme ROUVRE Liliane donne pouvoir à Mme DUBRAY Françoise

Etaient absents excusés :

Mme Sophie CHASLES

Etaient absents non excusés :

Néant

Désignation du secrétaire de séance : conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marie DELALEUF a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Le Maire,



DELIBERATION N° 35 / 2023

TARIFICATION DU MARCHÉ NOCTURNE / DROIT DE PLACE

Madame Claude FERRAND, adjointe déléguée aux finances, propose dans le cadre de la création d'un marché nocturne mensuel, une tarification unique à 6 € l'emplacement pour 3 mètres linéaires.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, **à l'unanimité** :

- **Fixe** le tarif du marché nocturne à 6 € l'emplacement pour 3 mètres linéaires comme droit de place
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous documents afférents à ces locations

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Madame le Maire,
Pascale DEVALLÉE

